



POINCY

## **COMPTE RENDU** **Séance du 05 décembre 2022**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 30 novembre 2022 en exécution de l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire 05 décembre 2022 à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Daniel BERTHELIN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15 - Date de convocation : 30 novembre 2022 - Date d'affichage : 30 novembre 2022.

**Présents** : Daniel BERTHELIN, Jean-Jacques POIREL, Evelyne TILLMANN, François JOUAN, YVES ROUDIERE, Odette DEFOY, Carole LEUNIS, Jean-Jacques BODIN

**Absents** : néant.

**Absents excusés** : Eric SEGOND, Claude CAVALLO, Pascale DUBOIS-DAUPHIN, Laurent BERTHELIN, Eric SOURIS

**Pouvoir** : Gérard SCHMITT par Jean-Jacques BODIN, Ornella GUY par Jean-Jacques POIREL

**Secrétaire de séance** : Carole LEUNIS

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le compte-rendu du 7 novembre 2022.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **Création d'un poste d'ATSEM à temps complet**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la création d'un poste d'ATSEM à temps complet à compter du 1er janvier 2023, dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Le tableau des effectifs s'établit de la manière suivante à compter du 1er janvier 2023 :

**Filière administrative**

- Rédacteur	B	1	35 heures
- Adjoint Administratif Territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	35 heures

**Filière technique**

- Adjoint Technique Territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	3	35 heures
- Adjoint technique Contractuel	C	1	8 heures
- Adjoint technique	C	3	35 heures
- Adjoint technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	28 heures
- Adjoint technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	24 heures
- Adjoint technique contractuel	C	1	35 heures

**Filière animation**

- Adjoint d'animation Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	35 heures
- Adjoint d'animation Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	35 heures
- Adjoint d'animation	C	1	35 heures

**Filière médico-sociale**

- ATSEM	C	1	35 heures
---------	---	---	-----------

**VOTE : Contre (0), Abstention (0), Pour (10)**

**Autorisation de recrutements d'agents contractuels de remplacement et création d'emploi**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de recruter des agents contractuels de remplacement et la création d'emploi permanent afin de remplacer les agents dans les différents types de congés suivant les motifs fixés par le code général de la fonction publique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels de remplacement et la création d'emploi permanent afin de remplacer les agents dans les différents types de congés suivant les motifs fixés par le code général de la fonction publique.

**VOTE : Contre (0), Abstention (0), Pour (10)**

## Questions et informations diverses

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a présenté cet après-midi dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique le dossier de Réhabilitation de la Maire en présence de Monsieur le Sous-Préfet.
- Madame DEFOY réitère sa demande concernant le candélabre rue de Trilport. Monsieur le Maire informe qu'un devis sera demandé auprès de CITEOS.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux de plantations démarrent le mardi 6 décembre 2022 au matin.
- Monsieur le Maire informe que la commune a obtenu l'accord de subvention auprès de la Région Ile de France concernant le dossiers de l'éclairage public pour les LEDS.
- Monsieur POIREL informe que Monsieur DE MONTGOLFIER a installé la crèche près de l'église. Tout le conseil municipal le remercie.
- Madame LEUNIS demande la date de mise en application du sens unique. Monsieur le Maire répond « dès que le marquage au sol sera terminé ».
- Monsieur TILLMANN informe que des tâches d'huile apparaissent sur la route au niveau du nouvel arrêt de bus. Monsieur le Maire informe qu'un rappel sera fait auprès de TRANSDEV.

Fin de séance : 19 heures 15.

Le Maire, Daniel BERTHELIN

